

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

### Quality Ultra Détergent pour sanitaires concentré

#### **1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

##### **1.1. Identificateur de produit**

**Code du produit** 12076.0001

**Synonymes** Aucun(e).

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/de la préparation** Produit de nettoyage

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Identification de la société/entreprise** Steinfels Swiss  
Division der Coop Genossenschaft  
St. Gallerstrasse 180  
Postfach 53  
CH-8411 Winterthur  
Tel : 052 234 44 00  
Fax : 052 234 44 01  
info@steinfels-swiss.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Center)

**Date d'émission** 11.03.2015

**Version** 1 (GHS)

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)** Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319 Contient (R)-p-Mentha-1,8-dien. Peut déclencher une réaction allergique.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE** Xi; R36

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Attention

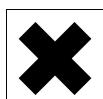
**Mentions de danger** H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence** P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Conseil supplémentaire** Contient (R)-p-Mentha-1,8-dien. Peut déclencher une réaction allergique.

**Identificateur de produit selon SGH** Aucun(e).

### Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Xi - Irritant.

**Phrase(s) de risque** R36: Irritant pour les yeux.

**Phrase(s) de sécurité** S2: Conserver hors de la portée des enfants.  
S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S39: Porter un appareil de protection des yeux / du visage.  
S46: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S59: Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations relatives à la récupération / au recyclage.

<b>Conseil supplémentaire</b>	Contient d-limonene. Peut déclencher une réaction allergique.
<b>Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette</b>	Aucun(e).
<b>2.3. Autres dangers</b>	Pas d'information disponible.

### 3. Composition/informations sur les composants

<b>Caractérisation chimique</b>	Formulation.
---------------------------------	--------------

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Citric Acid	15% - 30%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 5949-29-1 No.-CE: 201-069-1
Alcohols, C12-18, ethoxylated and propoxylated	2.5% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400	Xi,N; R-38-41-50	No.-CAS: 69227-21-0
d-limonene	0.1% - 1%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, Flam. Liq. 3 H226 , Notes C	Xi,N; R-10-38-43-50/53, Notes C	No.-CAS: 5989-27-5 No.-CE: 227-813-5 No.-Index: 601-029-00-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

<b>Impuretés dangereuses</b>	Aucun(e) à notre connaissance.
------------------------------	--------------------------------

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Le secouriste doit se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Aucun(e) à notre connaissance.
---	--------------------------------

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	N'importe lequel.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Equipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection intégrale contre les agents chimiques.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Conseils pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
<b>Conseils pour les secouristes</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Revêtement du sol résistant aux acides. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne jamais mélanger les concentrés directement. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Ne pas entreposer avec alcali

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

#### D-Limonene (CAS 5989-27-5)

Switzerland - Occupational  
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)  
Switzerland - Occupational  
Exposure Limits - STELs - (KZWs)  
Germany - DFG - Recommended  
Exposure Limits - TWAs (MAKs)  
Germany - DFG - Recommended  
Exposure Limits - Ceilings (Peak  
Limitations)  
Germany - TRGS 900 -  
Occupational Exposure Limits -  
TWAs (AGWs)

7 ppm TWA [MAK]  
40 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK]  
14 ppm STEL [KZW]  
80 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZW]  
5 ppm TWA MAK  
28 mg/m<sup>3</sup> TWA MAK  
20 ppm Peak  
112 mg/m<sup>3</sup> Peak

5 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 4)

28 mg/m<sup>3</sup> TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 4)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

## Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Risques thermiques</b>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Rouge.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH:</b>	1
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité gazeuse:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative:</b>	1.131
<b>Hydrosolubilité:</b>	complètement soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Pas d'information disponible.

<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

## 10. Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>D-Limonene (CAS 5989-27-5)</b> Dermal LD50 Rabbit > 5 g/kg (NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 4400 mg/kg (NZ_CCID)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Donnée non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

## 12. Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Donnée non disponible.
<b>D-Limonene (CAS 5989-27-5)</b> Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 0.619 - 0.796 mg/L [flow-through] 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 35 mg/L
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

## 14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Non demandé.
IMDG	Non demandé.
IATA	Non demandé.
Autres Informations	Aucun(e).

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau >=15%; <30%: acides <5%: agents de surface non ioniques Fragrances allergisantes: Benzyl Salicylate, d-limonene, Hexyl Cinnamal Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Merkblatt BG Chemie: M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe VOC (CH) = 0.10450000%
-----------------------------	--

#### Citric acid monohydrate (CAS 5949-29-1)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
--	---------

#### Alcohols, C12-18, ethoxylated propoxylated (CAS 69227-21-0)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-242-1 (>1<2.5 mol ethoxylated units and >1<2.5 mol propoxylated units)
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 672, hazard class 2 - hazard to waters

#### D-Limonene (CAS 5989-27-5)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs)	2902.1999
---	-----------

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
--	---------

EU - REACH (1907/2006) - Article 15(1) - Substances Regarded as Being Registered - Plant Health Products	Present (Expiration of approval April 30, 2024)
--	---

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
--	---------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.
--	--------------

## 16. Autres informations

<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	Aucun(e).
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	<p>H226: Liquide et vapeurs inflammables. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>R10: Inflammable. R36: Irritant pour les yeux. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p>
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.